



Vœux du Maire

Une centaine de personnes étaient présentes dans la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.

Après avoir rappelé les travaux effectués en 2023, le maire a redit combien le Conseil Municipal était attaché à voir aboutir le dossier sur l'aménagement de l'entrée ouest de Daours (RD 1 entre le pôle santé et l'ancien terrain de ballon au poing) pour cette année 2024.

Extrait du discours du 20 janvier 2024 : « **Au début de mon propos je vous indiquais que les problématiques du moment (inflation, coût des matériaux, coût des taux d'emprunt, énergie) n'étaient pas sans impact sur nos ambitions.**

L'une de ces ambitions forte est, vous le savez, de travailler à l'aménagement de l'entrée ouest de Daours (côté pôle médical). Cet aménagement devra nécessairement intégrer une dimension sécuritaire par la recherche de réduction des vitesses, parfois excessives, des véhicules et notamment des poids lourds.

Sur ce dossier, je vous indiquais l'année dernière, lors de cette même cérémonie des vœux, que nous étions dans l'attente d'une réponse du Conseil Départemental à un courrier que j'avais adressé fin d'année 2022. Bonne nouvelle, rendez-vous a été pris et nous avons rencontré Monsieur le Président du Conseil Départemental le 11 avril 2023. Il était accompagné du vice-président en charge des infrastructures routières ainsi que des directeurs concernés par ce dossier (voirie, infrastructure). Nous avons perçu tout l'intérêt du Président pour notre demande et il nous a indiqué que nous pourrions obtenir une subvention. Sachant que nous dégageons un excédent budgétaire à l'issue de l'exercice 2023, fruit d'une gestion rigoureuse depuis quelques années, nous pouvons envisager aujourd'hui le financement de ces travaux.

DAOURS

L'aménagement de l'entrée ouest soumis aux subventions éventuelles

Samedi soir, lors de ses vœux, le maire, Didier Bardet, a d'abord constaté un contexte national et international difficile, avant de noter que les activités associatives reprenaient petit à petit après des années Covid difficiles. Il a abordé 2024 en évoquant le dossier scolaire. « Avec 51 élèves inscrits au lieu de 39 lors de la dernière année scolaire, nous espérons retrouver un troisième poste à temps complet dans l'école à la rentrée de septembre, c'est une grosse attente des parents. Côté cantine, nous avons appliqué les tarifs différenciés selon un quotient familial et nous nous faisons bénéficier du re-



Entouré de son conseil municipal, Didier Bardet a présenté les perspectives pour 2024.

la maison de santé, notamment pour réduire la vitesse des véhicules, en particulier des poids lourds. « Mais ces aménagements nécessitent d'abord

sera remis en question », a constaté l'élu qui a rencontré les responsables du Département et qui compte sur un fonds de concours de la communauté de communes. Le maire a aussi donné de bonnes nouvelles pour la vie quotidienne : réouverture de la supérette, arrivée d'un artisan-taxi et la fusion de Club pour tous de Daours avec le club des aînés vecquemontois. Il a remercié les associations qui animent le village, l'investissement des agriculteurs dans la réfection des chemins. Il a demandé à la population de bien remplir les questionnaires liés au recensement et félicité l'équipe de

Pour autant et sans subvention conséquente, nous serions contraints de passer par l'emprunt. Les taux d'intérêt du moment étant particulièrement élevés, cela remettrait en cause l'économie du projet et donc sa faisabilité à moyen terme ».

La réalisation de cette ambition affichée est clairement tributaire des conditions d'emprunt du moment. Un premier chiffrage récent de cette opération s'élève à près de 650 000€. La subvention possible, sous réserve de confirmation, pourrait être d'environ 250 000€

du Conseil Départemental pour la voirie et 40 000€ de la Communauté de Communes du Val de Somme pour l'enfouissement des réseaux. Il nous faudra donc réunir le complément d'environ 360 000€. Ce sera sur ces bases que le Conseil Municipal aura à décider du plan de financement.

« Enfin, toujours côté voirie, et suite à une réunion à la Communauté de Communes avec le département, ont été annoncés des travaux sur la RD 115, rue de Pont Noyelles, entre le feu tricolore et la sortie de Daours, pour la réfection de la bande de roulement (enrobé). Ces travaux seront pris en charge par le Conseil Départemental .

Nous avons des projets ambitieux et stimulants à réaliser. Nous avons des valeurs fortes et partagées à défendre. Nous avons des rêves à concrétiser.

Je vous souhaite une santé de fer, et d'être entourés de tous ceux qui vous sont chers. Je vous souhaite de vous épanouir encore toujours plus dans notre commune. Mes chers amis,

BONNE ANNEE 2024 »

Cette année, pas de galette des rois mais la soirée s'est terminée avec le pot de l'amitié agrémenté de quelques cochonnailles et fruits.



Elections européennes du 9 juin 2024

Vous avez jusqu'au mercredi 1er mai pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales ou jusqu'au vendredi 3 mai pour vous inscrire en mairie.

Brèves

⇒ Déjections canines



En 2016, dans le numéro 9 de Daours Actualités, nous écrivions : « *Nous aimons bien les toutous, les minous et autres bêtes. Ce qui est moins agréable, c'est lorsque nos amis à quatre pattes se lâchent sur les trottoirs voire sur les espaces fréquentés par le public. Apprenons-leur le caniveau ou ramassons leurs excréments, la qualité de vie passe aussi par ces petits gestes* ». Aujourd'hui nous constatons un relâchement (sans mauvais jeu de mots...). D'ailleurs, les employés communaux des espaces verts rencontrent régulièrement ces petits paquets forts désagréables.

Alors, un petit effort et la cohabitation n'en sera que meilleure.

⇒ Inscription à l'école de Daours :

Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie. La directrice de l'école prendra ensuite contact avec les parents pour les rencontrer et finaliser l'inscription. Ne tardez pas car l'inspection académique a besoin de connaître au plus tôt le nombre d'inscrits pour évaluer le nombre de classes nécessaires.

⇒ Repas des ACPG - CATM du 4 mai 2024

Vous souhaitez participer au traditionnel repas dansant des ACPG-CATM, appelez l'un des deux numéros figurant sur l'affiche.

L'animation dansante d'Arnaud Guimard vous fera passer une très agréable journée.



⇒ Tout retourné ...

Fin janvier, début février, les agriculteurs exprimaient leur colère : cela s'est traduit par un retournement de quelques panneaux d'entrée d'agglomération. Le ras-le-bol de ces professionnels qui, confrontés aux exigences des entreprises de l'agro-alimentaire, ne peuvent vendre leur production au juste prix est un des facteurs déclenchant de leur mécontentement. La politique européenne était également visée et le salon de l'agriculture fut le théâtre de l'expression de la grogne avec, entre autre, un accueil mouvementé du Président de la République le jour de l'inauguration.

⇒ Courses cyclistes du dimanche 16 juin 2024

Trois épreuves comptant pour le championnat régional Hauts-de-France se dérouleront de 10H00 à 18H00. Les 3 épreuves de cette journée sont réservées aux coureurs Masters Hommes et Femmes. Une boucle de 11km sera à parcourir plusieurs fois. Venant de La Neuville par la route des Falaises (C 201), les coureurs bifurqueront ensuite vers Pont-Noyelles (RD 115). La circulation sera interdite dans le sens Daours-Corbie (La Neuville) et également dans le sens Pont-Noyelles-Daours.

⇒ Changement des horaires à l'Agence Postale Communale.

A compter du mois de Mai, quelques petites modifications horaires pour l'ouverture de notre APC

LUNDI	9h00 - 12h00	
MERCREDI	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
VENDREDI		15h00 - 18h00

⇒ Société de chasse en plaine de Daours : Une page se tourne...



Pierre BANACH, Marcel GOSSET et Didier MARECHAL de la société de chasse

Marcel GOSSET, Président de cette société de chasse a souhaité prendre du recul. Il l'avait d'ailleurs déjà annoncé lors de l'assemblée générale de 2023.

Cette société au-delà de la pratique de la chasse en plaine participait tous les ans au nettoyage de la nature lors de l'opération « Hauts-de-France Propres ».

Aucun candidat ne s'étant manifesté pour reprendre la présidence, c'est contrainte et forcée que l'association a été dissoute au 31 mars 2024.

La municipalité remercie vivement Marcel et toute l'équipe pour son investissement au sein de cette société de chasse et dans la commune et leur souhaite le meilleur pour la suite.

Budget communal : Des excédents générés en 2023.



Déjà en 2023, les bases d'imposition servant au calcul des impôts fonciers avaient augmenté de 7,1%. Pour cette année 2024, les bases vont augmenter de 3,9%. En deux ans, les bases fiscales auront augmenté de plus de 10%.

Le Conseil Municipal, en sa séance du 8 avril a décidé de ne pas aller au-delà de cette augmentation décidée par l'Etat.

Pour 2023 nous dégageons un excédent de 100 620,83€ en fonctionnement mais nous essuyons un déficit de 30 913,52€ en investissement. Soit au final et pour notre budget 2024, un report d'excédents de 69 707,31€.

A savoir que les moyens d'investissement des communes sont composés pour l'essentiel des excédents de la section de fonctionnement, des subventions, des dotations et des emprunts. Aussi, pour nous, gestionnaires de la collectivité, la recherche de subventions est constante car sans elles, difficile d'investir.

Subvention d'Etat pour travaux à la Cerisaie



PREFECTURE DE LA SOMME

En 2023, l'Etat nous a octroyé une subvention de 30% du montant des travaux pour le changement des volets et de la porte de garage de La Cerisaie.

C'est donc 3067€ qui nous ont été accordés sur un total de 10 225€ HT.

Nous avons également sollicité une subvention de 40% (7400€) pour l'installation de la vidéoprotection mais, malheureusement, nous n'avons rien obtenu alors que cet équipement de caméras est essentiellement utilisé par les forces de l'ordre.

Pour cette année 2024 nous avons demandé une subvention pour le changement de la porte d'entrée en bois de la mairie.

L'Hallue : Une inquiétude récurrente

Depuis mi-octobre, une pluviométrie importante a pour effet de gonfler les cours d'eau. L'Hallue, qui passe sous la RD 1 dans le centre du village n'échappe pas à ce phénomène. Ajouté à cela un sous dimensionnement du pont qui enjambe la RD1 et tout est réuni pour que les craintes d'inondation resurgissent.

Le courrier Picard, dans son édition du mercredi 27 mars et du 3 avril s'est fait l'écho de ce problème récurrent. Les travaux nécessaires à la fluidification du débit de l'Hallue, qui sont estimés à plusieurs millions d'euros, relèvent du Conseil Départemental. Sachant que le climat se réchauffe entraînant de plus en plus fréquemment soit des épisodes caniculaires soit des épisodes pluvieux, il serait bon que les services départementaux se préoccupent de ces

problématiques pour limiter à l'avenir ces inondations.

Ecole : Des engagements non tenus ...



L'inspecteur de l'Education Nationale nous a fait savoir que le rectorat ne nous octroierait pas de poste d'enseignant supplémentaire à la prochaine rentrée 2024/2025. Pourtant l'effectif d'enfants scolarisés est stable à environ 50 élèves pour deux classes.

Déjà à la rentrée dernière, et au regard d'une proposition de loi de juin 2023, une classe ne pouvait compter plus de 24 élèves avec une réduction des effectifs en fonction du nombre de niveaux par classe. Or, avec 51 élèves, il est difficile d'avoir deux classes de seulement 24 élèves. Au final nous avons obtenu un demi poste d'enseignant supplémentaire le matin.

Renseignements pris récemment, le rectorat ne peut nous assurer de conserver ce demi poste supplémentaire. C'est totalement inacceptable à la fois pour les enfant et les professeurs qui verraient leurs conditions d'enseignement se dégrader avec une des deux classes qui comprendrait 5 niveaux, du CP au CM2. Où est l'égalité de traitement dans ces décisions qui relèvent d'une pure gestion comptable sans tenir compte des conditions d'enseignement. Nous allons relancer le rectorat sur le maintien des deux postes et demi d'enseignants à la prochaine rentrée. A défaut, nous pourrions légitimement penser d'une volonté de voir notre

Jeux de société avec l'association CARAVA'LUD



Tout comme l'année passée, CARAVA'LUD a fait escale à Daours le samedi 24 février à la salle des fêtes.

A cette occasion une animation fut offerte à tous les Daoursiens petits et grands le temps d'un après-midi.

Au programme, plus de quarante jeux de société, anciens et nouveaux, étaient

proposés en accès libre. Deux animateurs dynamiques incitaient les trente-sept participants à essayer des jeux nouveaux, inconnus pour eux.



Le samedi 16 Mars 2024, l'association des parents d'élèves ABC Daours a organisé la soirée "Saint Patrick".

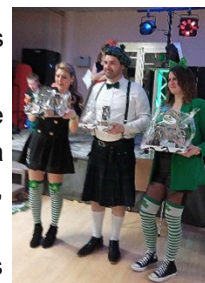
La salle polyvalente rayonnait de drapeaux à l'effigie de cette belle fête traditionnelle irlandaise. Pour l'occasion la cornemuse était de mise pour faire frissonner les convives,

qui eux ont joué le jeu à travers un concours de la plus belle tenue irlandaise.

Les danseurs en ligne du groupe de la Cerisaie et d'Amiens entraînés par Sylvie sont venus nous faire une démonstration de leur talent.

Le tout a été accompagné d'un repas typiquement irlandais fait par le traiteur CPLN Baquet.

Cette soirée avait pour but de générer un bénéfice afin d'organiser des sorties pédagogiques pour l'ensemble de l'école de Daours.



Samedi 30 Mars 2024, l'association des parents d'élèves ABC Daours a organisé une après-midi Pâques.



Le soleil a été au rendez-vous pour faire briller les yeux des 41 enfants scolarisés à l'école ou habitants de Daours, à travers une chasse aux œufs avec notre mascotte Lapinou, qui était de la partie.

Les enfants ont continué leur après-midi à travers des ateliers manuels origami, création, coloriages...

Chaque enfant est reparti avec son paquet de chocolat et des souvenirs plein la tête.

Une après-midi réussie où les maîtres-mots étaient l'amusement et le partage entre enfants !



Le mercredi 8 mai, Daours reçoit les communes voisines de Bussy les Daours, Lamotte Brebière et Vecquemont pour la commémoration qui aura lieu sur la place de la mairie devant le monument aux Morts à 11h00.

Un peu d'histoire : En France, dès 1946 la **date de commémoration de la Victoire** est fixée au **8 mai de chaque année** si ce jour est un dimanche. Dans le cas contraire, cette commémoration est prévue le premier dimanche qui suit

cette date. En 1953 la célébration de cette journée du 8 mai devient un **jour férié**.

Dans le contexte de la réconciliation franco-allemande, ce jour férié est supprimé en 1959 même si une **commémoration du 8 mai 1945** est maintenue chaque deuxième dimanche du mois de mai. Finalement, en 1968, il est prévu de commémorer cette date anniversaire chaque 8 mai en fin de journée. Enfin, de 1975 à 1981, cette journée de commémoration est **abandonnée au profit du 9 mai**, en souvenir du discours de Robert Schuman sur la construction européenne.

C'est en 1981 que la commémoration du 8 mai est rétablie et **que celui-ci redevient un jour férié**.